



www.sapsq.com

Montréal, le 22 février 2008

Communiqué pour affichage

Communiqué pour affichage

À : Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

De : Stéphane Lemaire, vice président national

Vaste consultation pour relancer les négociations

(Trois-Rivières, le 22 février 2008) – En réunion à Trois-Rivières, le conseil syndical a adopté, aujourd'hui, une démarche visant à relancer les négociations en vue d'améliorer nos conditions de travail. Vingt et un délégués du conseil syndical ont voté en faveur du projet de consultation. Un délégué s'est abstenu.

Dans les prochains jours, les agents de la paix en services correctionnels du Québec seront appelés à identifier, au cours d'une vaste consultation, des priorités qu'ils voudraient que leur syndicat négocie avec l'employeur. Rappelons que ce mandat syndical fait suite au rejet de l'entente de principe à 78 %. Précisons que la consultation ne porte pas sur l'ensemble de la convention collective, mais plutôt sur les priorités. Elle vise aussi à donner des mandats réalistes au comité de négociation de notre syndicat en tenant compte du décret imposé par la loi 43. En décembre 2005, ce décret mettait un terme aux négociations et imposait nos conditions de travail jusqu'en avril 2010, tout comme pour l'ensemble des employé-es de la fonction publique du Québec.

Outils et démarche

Les membres de notre syndicat seront donc invités à répondre sur une base volontaire, et en toute confidentialité, à une grille questionnaire. Celle-ci couvre l'ensemble des sujets reliés à la reprise des négociations. Une fois rempli, le questionnaire doit être retourné au syndicat avant le 15 mars dans l'enveloppe préaffranchie qui vous sera remise. Seules les enveloppes oblitérées au plus tard le 15 mars seront acceptées.

Ensuite, le comité de scrutin procédera à la compilation des résultats. À partir de ces résultats, un cahier de revendications sera élaboré. Le conseil syndical du 2 avril aura à statuer sur ce cahier.

Des délégués de tous les établissements ont participé à la réunion.

Deux minutes de silence

Avant d'entreprendre les discussions, le conseil syndical a observé, ce matin, deux minutes de silence à la mémoire de Dave Enright, décédé en janvier.


Stéphane Lemaire,

Vice-président national

Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec